



Mairie de Saint-Lanne
Tel 05 62 3170 43
mairie.stlanne@orange.fr
Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 AVRIL 2018 A 20H30

En application des articles L.2121.7 et L.2122.7 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Conseillers présents :

BAMFORTH John, CAPMARTIN Francis, CIBIN Sébastien, DETHIER Jean-Louis, FERRE Corinne, MAURINO Philippe, SANTACREU Sandrine.

BITOUN Danièle : Excusée

DEFAY Joëlle donne procuration à BAMFORTH John et DITTMER Marie-Françoise à FERRE Corinne.

Mme FERRE Corinne est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017
- 2) Affectation des résultats 2017
- 3) Vote des Taxes Communales
- 4) Vote des Subventions 2018
- 5) Vote du budget primitif 2018
- 6) Questions diverses

- 1) Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 se décompose ainsi :

- Fonctionnement	91286,07
- Investissement	<u>- 17222,33</u>
	74063,74

Après avoir donné lecture du compte administratif, en expliquant point par point les différents chapitres, le maire quitte la salle afin de laisser le conseil municipal statuer, sous la présidence de Philippe MAURINO, 2^{ème} adjoint. A l'unanimité, le conseil a voté le compte administratif 2017.

Le compte de gestion 2017 étant conforme au compte administratif, il est également approuvé à l'unanimité.

2) Affectation des résultats 2017

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 17222,33€ au compte 1068 correspondant au besoin de financement de l'investissement et reporte l'excédent de 74 063.74 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

3) Vote des Taxes Communales

Le Conseil vote à la majorité (une abstention : Sébastien CIBIN).

Les taux communaux pour 2018 sont :

Taxe d'Habitation	10,90 %
Foncier Bâti	8,62 %
Foncier Non Bâti	27,44 %

Le produit final attendu est de 41 070 € sachant que nous devons reverser 15 226 € à l'état.

4) Vote des Subventions 2018

Après analyse des dossiers de demande de subventions lors de la réunion de travail, le Conseil décide de maintenir les critères de 2017, à savoir ne doter que les associations communales et la louveterie 65 qui intervient sur notre territoire. A l'unanimité, l'ensemble des subventions accordé en 2017 est reconduit :

Comité des fêtes	1 000 €
Société de chasse	350 €
Peylère	200 €
Autour du Saget	100 €
Louveterie	50 €

5) Vote du budget primitif 2018

BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	27 355,00 €	70 Produits des services	500,00 €
65 Autres charges courantes	29 529,00 €	73 Impôts et taxes	46 500,00 €
66 Charges financières	4 500,00 €	74 Dotations	33 892,00 €
042 Dotations aux amortissements	2 263,00 €	75 Revenus des loyers	3 890,00 €
014 reversement de fiscalité	16 238,00 €	76 Revenus financiers	2,00 €
Total des dépenses 2018	79 885,00 €	Total des recettes 2018	84 784,00 €
O23 Excédent de fonct prévisionnel	78 962,74 €	002 Résultat de fonctionnement 2017	74 063,74 €
	158 847,74 €		158 847,74 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'investissement 2017	17 222,33 €	021 Excédent de fonct prévisionnel	78 962,74 €
16 Capital de la dette	89 960,00 €	1068 Excédent de fonctionnement 2017 affecté en investissement	17 222,33 €
		10222 FCTVA 2016	8 000,00 €
		165 Cautions	960,00 €
204 Renforcement réseau électrique	2 500,00 €	040 Dotations aux amortissements	2 263,00 €
21 Travaux, achats et réserve	310 875,74 €	13 Subventions	173 150,00 €
		1641 Emprunt	140 000,00 €
	420 558,07 €		420 558,07 €

- Le Conseil délègue Mme le Maire à choisir et procéder à l'acquisition de plots ou barrières amovibles pour fermer le parking du foyer (financés en partie par les amendes de police), ainsi qu'à l'acquisition d'une armoire à archives.
- Le Conseil autorise le renforcement de la ligne électrique de la côte de Pénas pour un montant de 2500€ et autorise le paiement des factures AQUITAINE TRANSPORT et électricité FABELLO pour la réparation du foyer (factures remboursées par l'assurance du tiers ayant dégradé le bâtiment communal).

6) Questions diverses

➤ Le Conseil décide qu'à compter du 1^{er} juin, les informations communales seront consultables en Mairie et seront également mises en ligne sur le site internet de la commune www.saint-lanne.fr

➤ Sur proposition du SDE65, le Conseil, à l'unanimité :

Autorise le Maire à transférer les abonnements et consommations liées à l'éclairage public et notamment les consommations électriques.

Autorise le Maire à régler au SDE65, sur la base des consommations réelles, la part effective de consommation d'électricité en éclairage public de sa collectivité et à inscrire cette somme préalablement au budget.

Autorise le Maire à signer tout document en rapport avec ce projet, étant entendu que le transfert des abonnements et consommations sera effectif au 1^{er} janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

BAMFORTH John	BITOUN Danièle <i>Excusée</i>	CAPMARTIN Francis	CIBIN Sébastien	DEFAY Joëlle <i>Procuration à John BAMFORTH</i>
DETHIER Jean-Louis	DITTMER Marie-Françoise <i>Procuration à Corinne FERRE</i>	FERRE Corinne	MAURINO Philippe	SANTACREU Sandrine

Le Maire, Sandrine SANTACREU